



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE



Tunis, 17 Mars 2006

RECOMMANDATION

de l'Assemblée parlementaire Eur-Méditerranéenne

Adoptée sur la base du projet de recommandation déposé au nom de la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne,

Par le Dr. Hashem Ad-Dabbas, Président,

Sur la base des propositions présentées par les Rapporteurs,

M^{me} Jamila Madeira, vice-présidente de la commission économique sur "Les objectifs du Millénaire dans la zone Euro-Méditerranéenne"

et

M. Abderrahman Bouhrizi sur "L'avenir des investissements entre les pays Euro-Méditerranéens".

- vu la Déclaration du Millénaire du 8 septembre 2000, énonçant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) établis par l'ensemble de la communauté internationale en vue de l'élimination de la pauvreté, et de laquelle sont signataires les chefs d'Etat du monde,
- vu les rapports annuels des Nations Unies sur l'application de la Déclaration du Millénaire dont le dernier date de 2006,
- vu les rapports successifs sur le développement humain dans les pays arabes établis au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont le dernier date de 2005,
- vu le rapport 2006 de la FAO sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde,
- vu le rapport du groupe de travail des Nations Unies conduit par le professeur Jeffrey Sachs, intitulé "Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement",
- vu les rapports de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide au développement dont le dernier date de 2005,
- vu les déclarations finales et les conclusions des conférences internationales, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002), le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 2001), le Forum Mondial sur l'Éducation (Dakar, 2000), la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1999 sur les progrès en vue de la réalisation des objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire + 5),
- vu le Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (Paris, 2006) et sa déclaration finale qui établit cinq grands principes visant à améliorer l'efficacité de l'aide,
- vu la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, qui établit le partenariat euro-méditerranéen,
- vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée "Dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen: un programme de travail pour relever les défis des cinq prochaines années" présentée lors du premier sommet des chefs d'Etat à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005,
- vu la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée "L'Europe élargie – Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud" (COM(2003)0104), la communication au Conseil et au Parlement Européen relatif au renforcement de la politique européenne de voisinage (COM(2006)726), sa communication concernant des plans d'action dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) (COM(2004)0795), et les

plans d'action pour Israël, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité Autonome Palestinienne et la Tunisie,

- vu la communication (COM(2006)475) de la Commission au Conseil et au Parlement établissant une stratégie pour l'environnement pour la Méditerranée,
 - vu l'initiative arabe pour le développement durable et son plan d'action adopté en 2002 par le conseil des ministres arabes pour l'environnement et soumis au Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg,
 - vu la résolution adoptée lors de la session plénière extraordinaire de l'APEM à Rabat, en novembre 2005,
 - Vu sa résolution adoptée le 11 Mai 2006 sur "les conditions à la transformation de la FEMIP en Banque euro-méditerranéenne de développement" et transmise au Conseil EuroMed des Ministres ECOFIN de juin 2006 à Tunis et les conclusions de ce dernier.
 - vu les conclusions de la 8ème conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Tampere du 28 novembre 2006, les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne d'Istanbul sur le renforcement du rôle des femmes dans la société du 14-15 novembre 2006 et la déclaration finale de la 3ème conférence ministérielle euro-méditerranéenne du Caire sur l'environnement du 6 novembre 2006,
 - vu sa résolution adoptée lors de la session plénière de l'APEM à Bruxelles, en mars 2006,
- A. Considérant que les OMD constituent un projet de partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et de ses conséquences et qu'il convient de mener dans un esprit de responsabilité par une implication conjointe des gouvernements, des collectivités locales et régionales, de la société civile, des ONG, des organisations patronales, des syndicats, des élus politiques, en particulier des parlementaires,
- B. Considérant que la réalisation des OMD, lesquels correspondent à un certain nombre de droits humains (le droit à l'éducation, à la santé, à un logement décent,...) entérinés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, s'inscrit dans une approche plus large de promotion du développement durable, de la justice, de la paix, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit,
- C. Considérant qu'une des raisons d'être du Partenariat euro-méditerranéen est de réduire les écarts de développement humain et socio-économique entre les deux rives de la Méditerranée et que de ce fait le partenariat euro-méditerranéen intègre un certain nombre de défis sociaux et économiques (l'éducation, la santé publique, l'égalité des genres...) couverts par les OMD et que les États du processus de Barcelone se sont engagés à relever,

- D. Etant convaincue que la lutte contre la pauvreté, pour l'éducation, l'égalité des genres, la santé, l'environnement, objectifs au cœur du Modèle social européen, sont autant stratégiques pour l'avenir de la Méditerranée que l'énergie, les transports et les échanges commerciaux,
- E. Considérant que l'insécurité et l'instabilité politique dues à des conflits enlisés ont des conséquences humaines et économiques dévastatrices, ainsi que de profondes répercussions sur le développement politique, social et économique des populations tant au niveau national que régional,
- F. Reconnaissant que malgré les efforts significatifs consentis depuis 20 ans par les pays méditerranéens partenaires en matière de développement humain la réalisation des OMD a enregistré des stagnations ces dernières années voire des régressions comme le montrent les rapports du PNUD pour le monde arabe et que par ailleurs les indicateurs habituels sous-estiment souvent les disparités entre les zones urbaines et rurales,
- G. Reconnaissant que les espaces ruraux dans les pays de la rive sud souffrent d'un manque d'accès aux infrastructures collectives et sociales, du sous-emploi, de l'analphabétisme et que les enjeux du développement rural restent insuffisamment pris en considération,
- H. Craignant l'aggravation des fractures territoriales entre des zones urbaines côtières s'ouvrant à la mondialisation et des arrière-pays menacés de dévitalisation, de marginalisation et d'exode des populations rurales,
- I. Soulignant que la coopération décentralisée au niveau des collectivités territoriales, locales et régionales, est un outil efficace pour contribuer à la réduction des disparités de développement entre les zones rurales et les zones urbaines et qu'elle permet de prendre des décisions à un niveau politique et administratif pertinent pour la réalisation des OMD ;
- J. Considérant qu'il y a des liens importants entre développement durable et l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim et que les revenus des habitants pauvres des campagnes dépendent presque entièrement de la bonne gestion des ressources naturelles de base, terrestres ou marines et des réserves d'eau douce,
- K. Considérant que l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre des OMD et l'amélioration de l'aide passent forcément par la lutte contre les inégalités hommes-femmes,
- L. Considérant que le progrès des femmes conduit automatiquement à un plus grand progrès social et économique dans les Pays en Développement et contribue à améliorer le bien-être des citoyens,
- M. Déplorant que les montants actuels et projetés en matière d'Aide Publique au Développement (APD) pour 2006-2010 restent bien en-dessous des plusieurs estimations tournant autour de 190 millions de dollars jugés nécessaires pour que les pays en développement puissent atteindre les OMD,

- N. Considérant que la cohérence est un facteur essentiel de réussite des OMD et que les bailleurs de fonds n'ont atteint à ce jour qu'un niveau minimal de cohérence des politiques comme en témoigne l'étude exploratoire du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE sur les politiques et les pratiques des donateurs dans la lutte contre la pauvreté (Scoping Study of donor Poverty Reduction Policies and Practice) et ses études d'examen par les pairs,
- O. Considérant le rapport mondial 2006 du PNUD sur le développement humain intitulé "Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau" qui démontre que plus d'un tiers de la population dans le monde arabe et les pays du Partenariat Euro-Méditerranéen n'a accès ni à l'eau potable ni à l'assainissement et qu'à titre d'exemple, le taux d'accès à une source d'eau potable et à l'assainissement dans certains pays partenaires a atteint en 2004 respectivement 85% et 92% en Algérie; 81% et 73% au Maroc, 93% et 85% en Tunisie,
- P. Considérant que 60% de la population mondiale pauvre en eau est concentrée dans le sud du bassin méditerranéen et au Proche-Orient et que d'ici à 2025, 63 millions de personnes pourraient se retrouver en situation de pénurie d'eau. Souligne que presque la moitié de la population qui habite dans les pays en développement souffre, à un certain moment de sa vie, d'un problème de santé ou d'un manque d'accès à l'eau potable, que la crise croissante de l'eau provoque chaque année le décès de 2 millions d'enfants et que 443 millions de jours de scolarité sont perdus tous les ans en raison des maladies hydriques,
- Q. Considérant que le commerce régi par des règles équitables est un élément clé du partenariat pour le développement institué à Monterrey, et peut contribuer positivement à la réalisation des OMD de manière plus durable que l'APD ou que l'allègement de la dette en raison de son impact sur la croissance économique,
- R. Regrettant à cet égard l'interruption des négociations sur le commerce mondial (Doha Round) - qui va à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres - et craignant un retour aux inefficaces accords bilatéraux,
- S. considérant que la mondialisation offre la possibilité de faire des efforts dans les domaines économique, social, régional et environnemental afin de promouvoir et de mettre en place une zone de libre échange euro-méditerranéenne, grandement bénéfique à long terme pour l'UE et les partenaires méditerranéens,
1. souligne que la lutte pour l'éradication de la pauvreté à travers la réalisation des OMD et l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être au centre de toutes les politiques euro-méditerranéennes et des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux axés sur le développement; estime nonobstant que les OMD ne peuvent être uniquement atteints par l'octroi de crédits supplémentaires ou par des taux de croissance déterminés sans un traitement à la base des causes de la pauvreté ;

2. est convaincue qu'aucun développement humain durable ne serait possible pour les populations affectées par le conflit au Proche-Orient sans une paix juste et globale dans le respect mutuel et le respect de la dignité humaine ;
3. demande l'exemption de la région du Proche-Orient des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destructions massives qui peuvent miner tous les efforts de développement émergents dans les pays de la région ;
4. reconnaît sur la base du Consensus de Monterrey que le développement est une responsabilité partagée qui commence par les efforts des pays en développement pour renforcer leur gouvernance économique et politique leur permettant de conforter leur capacité de mobilisation des ressources internes qui constituent la principale source de financement du développement; et demande aux pays de la rive nord de la Méditerranéen d'augmenter l'aide financière et technique accordée au pays de la rive sud, et orienter davantage d'investissements productifs vers la réalisation du développement durable ;
5. souligne que les pays méditerranéens partenaires se situent dans la tranche des pays à revenus intermédiaires et qu'à cet égard, la réalisation des OMD dans la zone euro-méditerranéenne est dans une large mesure liée à la réalisation d'investissements essentiels d'équipement et de capital humain qui permettront aux populations démunies de rallier l'économie mondiale, tout en leur donnant les moyens d'exercer leurs droits économiques, sociaux et politiques ;
6. incite les pays partenaires méditerranéens qui ne l'ont pas encore fait à se doter d'une stratégie de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD; si cette stratégie existe déjà, qu'elle soit révisée et adaptée aux OMD; incite aussi les pays partenaires du Nord méditerranéen à poursuivre leurs efforts en matière d'allègement de la dette qui pèse sur les pays de la rive sud ;
7. est convaincue que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont des outils de travail importants pour la réalisation des OMD dans le cadre d'un processus ouvert et consultatif, impliquant tous les partenaires gouvernementaux et sociaux, agissant à la fois au niveau national, régional et international ;
8. félicite les quatre États membres de l'UE qui remplissent actuellement l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'aide au développement et encourage ceux qui ont fixé des calendriers à cet effet de poursuivre leurs efforts; déplore cependant que les autres États membres soient toujours réticents à élever leurs niveaux d'aide, ce qui les oblige à renoncer à des engagements pris précédemment ;
9. soutient l'idée d'une mise en place d'un mécanisme euro-méditerranéen d'évaluation par les pairs impliquant les acteurs locaux et régionaux afin de promouvoir la responsabilité mutuelle entre les pays du Processus de Barcelone dans la réalisation des OMD et permettant de suivre régulièrement la cohérence des politiques suivies par les pays partenaires et les Etats membres au regard des objectifs du développement ;
10. rappelle l'objectif de la coopération euro méditerranéenne qui est non seulement le renforcement des relations bilatérales mais également la création de réseaux de

coopération et l'intégration régionale; demande à la Commission de concrétiser le rapport entre la PEV et le partenariat euro-méditerranéen et de conclure de nouveaux accords multilatéraux en matière d'énergie et de transports en renforçant les accords existants ;

11. se félicite de la récente communication de la Commission concernant l'extension des principaux axes de transport transeuropéens vers les pays voisins et souligne l'importance de la mise en œuvre des orientations proposées pour la coopération entre l'UE et les pays voisins (parmi lesquels les partenaires méditerranéens) dans le secteur des transports; soutient la proposition de la Commission d'adopter les cinq axes transnationaux ;
12. invite les Etats membres de l'Union européenne à veiller à ce que l'ensemble des politiques gouvernementales pertinentes soient compatibles avec les objectifs fixés pour le développement et la lutte contre la pauvreté en tenant compte de l'application du principe de cohérence ;
13. invite la Commission européenne, le Parlement européen, les Etats membres et les pays méditerranéens partenaires à explorer conjointement des voies innovantes dans la mobilisation de ressources de financement du développement notamment les engagements pris en matière d'APD ;
14. demande instamment aux pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de l'Union européenne, d'adopter des mesures en vue de :
 - Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale et réformer l'administration,
 - Soutenir l'intégration des entreprises dans l'économie formelle en mettant en place une fiscalité incitative mais rigoureusement appliquée,
 - Soutenir les réformes économiques encourageant l'investissement et le développement du secteur privé afin de renforcer notamment le rôle des PME qui représentent 50 à 70% des emplois dans de nombreux pays,
 - faciliter les transferts d'argent des migrants vers les pays d'origine dans les meilleures conditions les devises vers les pays d'origine et que ces derniers tiennent compte de ces apports importants dans les plans nationaux de développement économique,
 - Souligner la nécessité de mettre en place des partenariats de lutte contre la corruption entre les pays donateurs et bénéficiaires et invite les Etats ne l'ayant pas encore à fait à ratifier la Convention des Nations unies contre la corruption,
 - Soutenir la proposition de la Commission européenne d'adapter la FEMIP pour renforcer financièrement le soutien aux PME.
 - mettre en place un fonds Euro Méditerranéen de solidarité afin de soutenir les pays du partenariat afin de contribuer à la réalisation des objectifs moindres pour le développement à travers la réduction de l'extrême pauvreté, la famine, les maladies dangereuses et contagieuses, ainsi que l'amélioration de la santé productive et la généralisation de l'enseignement primaire,

15. encourage les autorités publiques des pays partenaires à poursuivre leurs importants efforts en matière d'éducation afin de permettre à chaque enfant, fille ou garçon, vivant en milieu rural ou urbain, d'aller à l'école, de bénéficier d'un enseignement de qualité et au moins d'achever un cycle primaire complet et qu'une partie importante d'une classe d'âge puisse rejoindre le cycle secondaire ; invite à cet égard les pays partenaires d'une part et les Etats membres de l'UE d'autre part à :
- Consacrer une part substantielle des dépenses publiques à l'éducation nationale,
 - Conduire des campagnes nationales en associant la société civile afin d'atteindre les enfants vulnérables et déscolarisés,
 - D'accorder une attention particulière à l'éducation des filles, notamment dans les campagnes, et à lutter contre leur retrait précoce de l'école et leur donner la possibilité d'assurer leur développement personnel et toutes leurs capacités,
 - Veiller à l'application de l'objectif annoncé par la Commission de « majorer de 50% au moins la part de la coopération financière consacrée à l'enseignement à partir de l'année 2007 »,
 - Renforcer la coordination avec d'autres donateurs de fonds tels la BEI, la Banque mondiale ou le PNUD engagés sur des projets et des programmes en matière d'éducation.
16. estime que l'égalité des genres est une question transversale qui oblige à prendre en considération la lutte contre les disparités dans l'ensemble des groupes d'investissements reposant sur les OMD (santé, éducation, développement rural...);
17. demande aux gouvernements et aux acteurs sociaux de faire preuve de volontarisme pour lutter contre les préjugés, de travailler au renforcement des droits des femmes au niveau des législations nationales ainsi qu'en matière de santé, de procréation et d'éducation ;
18. demande aux gouvernements de conduire des politiques incitatives pour une égalité d'accès au marché du travail, et d'accroître la participation des femmes à la vie politique ;
19. insiste pour que la Commission européenne intègre la dimension genre dans toutes les politiques ainsi que dans tous les programmes et projets de l'UE, dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen et de la Politique Européenne de Voisinage afin d'accroître la participation des femmes dans tous types d'activités, en ayant recours notamment à des programmes d'action affirmative et des moyens financiers et techniques adéquats, ainsi que le renforcement des procédures d'information et de consultation des ONG en ce qui concerne la dimension des droits des femmes ;

20. souligne qu'il est important que les femmes prennent une part active dans la formulation et le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD ;
21. souligne l'importance du microcrédit pour ce qui est de promouvoir avec succès les projets d'emploi féminin et de donner davantage de pouvoir aux femmes; souligne la nécessité d'accroître le nombre d'institutions financières accordant des microcrédits et d'augmenter le nombre de bénéficiaires sachant qu'à l'heure actuelle dans les pays arabes il n'y a que 3% de la demande potentielle qui est couverte selon une étude de la Banque mondiale ;
22. demande l'adoption d'une nouvelle vision du développement rural durable par la mise en place de politiques adéquates basées sur la préservation des cultures vivrières pour diminuer la pauvreté dans les zones rurales tout en encourageant une agriculture de type commercial ;
23. invite l'Union européenne à consacrer davantage de financements aux programmes de soutien nécessaires au développement durable de l'agriculture au Sud, notamment dans le cadre de la politique de voisinage et de la « feuille de route pour l'agriculture » de la Commission européenne¹;
24. demande aux pays méditerranéens de mettre en place une stratégie globale pour combattre et éliminer la grippe aviaire qui compromet l'aviculture et l'industrie aviaire qui constitue une source importante du revenu national offre une activité économique importante et favorise l'emploi dans plusieurs pays du sud et de l'est méditerranéen ;
25. insiste pour que les questions liées à l'environnement, inclues les conséquences du réchauffement planétaire, soient abordées de manière adéquate au niveau national et régional afin de contribuer à la réalisation de l'OMD en intégrant expressément l'environnement et le développement durable dans les documents stratégiques nationaux et régionaux et dans les différents programmes de coopérations euro-méditerranéennes; demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires de lutte contre les menaces écologiques liées aux activités de l'homme qui accroissent la désertification, la sécheresse, et la pollution des sols ;
26. Demande aux partenaires Euro Méditerranéens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre préjudiciable à l'environnement qui provoquent le réchauffement planétaire ainsi que l'aggravation de la situation du trou de la couche d'ozone et leur demande en outre de ne pas enterrer leurs déchets toxiques dans les eaux et les terres de la Méditerranée en prenant en considération les normes prévues par les diverses conventions internationales ;
27. invite les pays partenaires à consacrer des investissements substantiels afin de permettre l'accès des zones rurales aux moyens de transport, à l'information et aux communications, à l'eau potable, aux moyens d'assainissement, aux formes modernes d'énergie (notamment les énergies renouvelables) et aux méthodes modernes de gestion durable des ressources naturelles ;

¹ Les fonds MEDA ont été orientés principalement sur les services.

28. invite la Commission européenne et les Etats Membres à développer la coopération décentralisée au niveau des collectivités locales et régionales du partenariat pour des programmes de coopération et de développement afin de réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines ;
29. estime qu'il est vital pour l'Union européenne et les partenaires Méditerranéens dépourvus de ressources énergétiques de s'engager dans un dialogue stratégique concernant les possibilités d'encourager la production d'énergies renouvelables à grande échelle, à condition que les questions d'environnement qui découlent de l'expansion de l'approvisionnement énergétique soient prises en compte de manière satisfaisante et d'accorder aux pays partenaires le droit de participer aux programmes de l'Union européenne liés à la R&D dans le domaine de l'énergie renouvelable ;
30. demande aux États membres et aux pays partenaires méditerranéens d'unir leurs forces et de promouvoir des initiatives communes dans le secteur de l'énergie et de promouvoir les accords bilatéraux concernant l'exploration de ressources potentielles en pétrole et en gaz dans les fonds sous-marins de la Méditerranée ainsi que la construction du gazoduc Medgaz et du gazoduc arabe ;
31. invite l'Union et les pays partenaires à inciter et à développer le commerce juste vu son grand potentiel et son importance du point de vue commercial, social et des droits de l'Homme au sein des économies locales et rurales et son rôle social ;
32. demande à l'Union européenne de veiller au respect du principe d'asymétrie temporelle et graduelle dans le processus de libéralisation des échanges tel qu'il est défini dans la « Feuille de route pour l'agriculture » de la Commission afin de limiter les effets déstabilisateurs d'une libéralisation trop brutale dans la perspective de la zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 ;
33. se félicite de la publication de la deuxième phase de l'étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange préparée par l'Université de Manchester; est très préoccupée des conclusions de cette étude qui prévoient des répercussions sociales et environnementales négatives d'une zone de libre-échange à court et à moyen terme; demande instamment à tous les participants du partenariat euro-méditerranéen de débattre des résultats de l'étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange mentionnée plus haut au niveau ministériel et d'en tirer les conséquences pour les négociations en cours à propos de la zone de libre-échange;
34. invite l'UE, ses Etats membres et les autres pays industrialisés à mettre en œuvre leurs engagements en matière de développement prenant les mesures qui s'imposent pour limiter les subventions à l'exportation, la surproduction et le dumping qui compromettent la production alimentaire des paysans les plus vulnérables et le développement économique local ;
35. encourage les pays méditerranéens partenaires et l'Union européenne à avancer vers une harmonisation de leurs positions dans le cadre des négociations de l'OMC ce qui permettrait aboutir à la construction d'une politique agricole commune euro-méditerranéenne intégrant véritablement les deux rives de la Méditerranée ;

36. souligne que l'accès à l'eau potable et à l'alimentation équilibrée sont indispensables à la santé de la population ; insiste sur le fait que l'accès à l'eau potable est essentiel dans la lutte contre la pauvreté et les maladies liées à l'insuffisance d'eau et soutient fortement à cet égard la proposition du PNUD de l'ériger comme un droit de l'Homme fondamental;
37. souligne le lien étroit existant entre le recul de la pauvreté et l'accès des populations les plus démunies aux services énergétiques qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain et contribuent au développement social;
38. invite la Commission à ajuster ses politiques de coopération et ses politiques commerciales afin que les gouvernements des pays partenaires puissent maintenir et développer les services publics, en particulier ceux qui assurent aux populations l'accès à l'eau potable, à l'énergie et au transport ainsi qu'aux services de santé et à l'éducation;
39. se félicite à cet égard de l'adoption au sein de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne du Caire sur l'environnement d'un calendrier précis de mise en œuvre de « l'initiative horizon 2020 » destiné à la dépollution de la mer méditerranéenne et soutient la mise en application du programme intégré de gestion des zones côtières (Integrated Coastal Zone Management), et l'adoption de stratégies à long terme assurant l'approvisionnement en eau, approche adéquate pour une gestion durable des zones marines et côtières, et demande que cette initiative soit dotée de crédits nécessaires à sa réalisation;
40. Recommande que des réunions annuelles des Ministres de l'économie des pays du Partenariat Euro-Méditerranéen aient lieu afin d'évaluer la mise en œuvre des programmes de développement économique dans les pays concernés et l'utilisation de l'aide accordée par la Communauté internationale ;
41. réitère sa profonde conviction que la réalisation des OMD offre un agenda de paix et de prospérité pour développer des coopérations étroites, mobilisatrices et solidaires, qui profiteront mutuellement aux deux rives de la Méditerranée;

L'avenir des investissements entre les pays euro-méditerranéens.

42. Renouvelle son appel pour la réalisation des études nécessaires ayant trait aux conditions à réunir en vue d'une transformation à terme de la FEMIP en une Banque Euro- Méditerranéenne de Développement, compte tenu de l'importance d'une telle Banque dans le renforcement du secteur privé et le développement de l'investissement dans la région; demande aux Etats Membres et aux Partenaires Méditerranéens de s'engager dans une nouvelle initiative ayant pour objectif de réunir les conditions nécessaires et de lever les obstacles en vue d'une transformation de la FEMIP en Banque Euro-méditerranéenne d'investissement et du développement ;
43. Demande aux pays du Partenariat euro-méditerranéen et à leurs entreprises d'envisager d'investir dans les secteurs novateurs de manière à assurer un développement durable de toute la région ;

44. Souligne l'importance de renforcer la complémentarité économique Sud-Sud par l'application de la convention d'Agadir pour le libre- échange signée en 2004 entre l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie et recommande de la suivre comme modèle ;
45. insiste sur l'approfondissement et le développement de la coopération et le partenariat sud-sud bénéfique aux pays de la rive sud de la Méditerranée ;
46. appelle à la création d'un mécanisme pour soutenir le secteur du textile dans la région Méditerranéenne et améliorer la capacité concurrentielle de ce secteur au niveau de la qualité et du coût ; invite à favoriser l'apprentissage des métiers du textile en développant la réciprocité des échanges entre les pays partenaires et les Etats membres, tant au niveau de la formation théorique qu'au travers de stages professionnalisant ;
47. insiste sur l'importance d'œuvrer, en collaboration avec la banque d'investissement européenne, à la création d'un mécanisme à même de réduire les coûts de transfert des devises des immigrants des pays du sud de la Méditerranée ce qui contribuera au développement de l'investissement ;
48. Charge son Président de faire suivre cette recommandation aux Présidents des Parlements membres du Processus de Barcelone, à la conférence ministérielle euro-méditerranéenne, à la Commission européenne, aux Gouvernements des pays membres du Processus de Barcelone ainsi qu'aux institutions concernées.